

REGULARISATION de la SUBVENTION DEPARTEMENTALE de 15.467.000 Francs.

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 4 Décembre 1950

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n° 238 du 25 Novembre 1950 le Département a alloué à la Commune de Saint-Denis pour la réparation des dégâts causés par le cyclone des 26 et 27 Janvier 1948 une subvention de :

.....	3.905.000 F.
et une autre subvention (Ecole Joinville)	11.562.000 F.
Total	15.467.000 F.

J'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, de voter par autorisation spéciale, l'inscription de ces subventions au budget de la Commune pour l'exercice 1950, de la façon suivante:

EN RECETTES, la somme intégrale de 15.467.000 F.

EN DEPENSES, je vous propose d'affecter la somme de CINQ MILLIONS de FRANCS (5.000.000 F.) devant servir au paiement du marché de gré à gré avec les Entreprises Métropolitaine et Coloniales, en 1950, pour l'exécution de travaux d'achèvement d'une partie de l'Ecole Joinville. Ci 5.000.000 F.

et la différence, soit la somme de DIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE SEPT MILLE FRANCS (10.467.000 F.) au remboursement des avances faites par la Commune pour l'exécution des travaux urgents et qui ont été payés sur ses fonds généraux. Ci 10.467.000 F.

Total égal ... 15.467.000 F.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

M. le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet
H. Denis le 23 Décembre 1950
L. le Préfet, et par délégation
P. le Secrétaire Général
le Chef de son délégué
Signé: Garoian

Approuvé
H. Denis le 26 décembre 1950
L. le Préfet, et par délégation
le 1^{er} Général
Signé: Leroux